

Validité permis de conduire

Le Permis de Conduire en France sera identique à celui des 27 États membres de l'UE

- Une Personne de 50 ans Passe son Permis pour la Première Fois, Validité 15 ans.
 - Une Personne de 50 ans Demande le Remplacement de son Vieux Permis, Validité 5 ans.
 - Les Permis datant d'avant 2013 resteront valables jusqu'en **2033**.
 - En effet, les Nouveaux auront une Limite de Validité.
 - Validité 15 ans pour **les Permis A & B**.
 - Validité 5 ans pour les Autres Types de Permis.
 - A chaque renouvellement, une Visite Médicale Payante sera Obligatoire !
- Information à transmettre à Tous les Anciens Conducteurs, ou à Ceux qui veulent avoir le Permis format Carte d'Identité ! ... Avec le Nouveau Format du Permis, ils vont chercher à Éliminer le Plus de Conducteurs Possible.

Une Personne qui demande le Remplacement de son Vieux Permis de Conduire en Carton Rose, reçoit en échange le Nouveau Permis sur Carte Magnétique, ou format Carte Vitale ou Carte Bleue, mais dessus apparaît une Durée d'une Validité de 5 ans.

Pour le Renouveler vous Devrez Passer une Visite Médicale Payante Obligatoire.

Alors, et surtout, si vous avez des soucis de santé, gardez votre ancien Permis Cartoné qui, lui, est illimité !...

Faites Passer l'Information. Surtout aux Personnes Vieillissantes qui seront les plus touchées. Pour Moi, c'est clair, je l'envoie à mes Contacts. En résumé et vous l'aurez compris : les "anciens", gardez bien votre permis carton.